



Litige Particulier/Loueur de voiture

Par **Clement12**, le **11/12/2017** à **12:13**

Bonjour,

Mon litige concerne une agence de location de voiture.

Le contexte: J'ai loué une voiture à la société Driiveme (location de rapatriement de voiture dans leur lieu de location d'origine). A savoir qu'une assurance tout risque est directement attribué au locataire.

La voiture de location appartenait à la société Avis. Je la ramenaient de Paris à Rennes. J'avais donc un contrat de location avec la société Driiveme.

Sur l'autoroute, j'ai malheureusement eu un accident avec 2 sangliers, au milieu de la nuit, qui n'as heureusement amenés à aucun dommage corporelle. J'ai par la suite directement cherché à contacter la société Driiveme via le numéro présent sur le contrat de location. Ils n'ont aucun numéro d'assistance valable durant la nuit ni sur le contrat de location, ni sur le site internet, ni sur l'application mobile. Je me suis rabattue sur l'assistance de la société Avis (dont la voiture était issue) Ils ont pris en charge le dépannage et mon rapatriement à domicile.

J'ai contacter par la suite la société Driiveme, qui n'avait aucune idée de comment procéder. Après quelques semaines j'ai reçu par mail l'avis de l'expert qui annonçait les coûts et travaux ainsi qu'un mail de driiveme me demandant de régler le montant de la franchise de 800€ ainsi que les frais de dossier de 50€. Après avoir vérifié les CGV, il s'avère que le montant de la franchise est juste.

J'aurais aimé savoir quelles sont mes recours, en sachant qu'il y'a une véritable tare dans leur contrat, puisqu'il est impossible de contacter leur assistance durant la nuit et que le temps précieux que j'ai mis à trouver un numéro valide aurait pu amener à un accident beaucoup plus grave.

En espérant avoir été le plus clair possible.

Je vous remercie pour le temps accordé.

Cordialement

Par **morobar**, le **12/12/2017** à **10:47**

Bonjour,

Les assurances "tous risques" des sociétés de location comportent toutes des franchise, qu'il est possible ou non de racheter.

A vous lire vous n'avez pas racheté la franchise, celle-ci reste à votre charge. Je ne vois pas ce que vient faire ici l'absence d'assistance de nuit et son influence sur l'aggravation du sinistre.